

## Si vous êtes victime d'un cambriolage ou d'un vol :

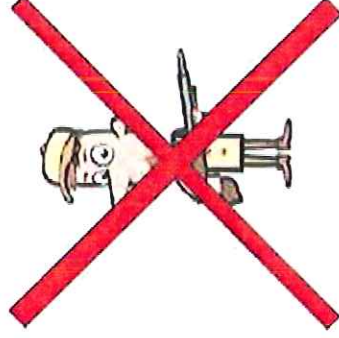
- Prévenez immédiatement la gendarmerie, composez le **17** ou le **112** à partir d'un fixe ou d'un portable,
- Si les cambrioleurs sont toujours sur place, **ne prenez pas de risques** ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, immatriculation, vêtements, stature, langage,...),
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, **ne touchez à rien** si possible (portes, fenêtres, objets), afin de garantir les relevés de traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur,
- Interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité,
- Déposez plainte,
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit volés,
- Déclarez le vol à votre assureur.



- **Demandez conseils au Correspondant Sûreté de votre brigade de gendarmerie, qui mènera gratuitement une consultation de sûreté sur votre exploitation.**

## N'intervenez pas !

**Si vous possédez une ou plusieurs armes de chasse, ne vous en servez pas !**



**C'est illégal** (le permis de chasse n'est pas un port d'arme) et vous risquez des poursuites judiciaires lourdes.

Vous vous mettez en danger face à une réaction violente et disproportionnée des cambrioleurs.



## PRÉVENTION A DESTINATION DU MONDE AGRICOLE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DU LOIRET



## LUTTER CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Le **cambricoleur** passe en général à l'action s'il estime que ce sera **facile**, que cela peut lui rapporter un **gain substantiel**, et s'il a **peu de risque** d'être vu, identifié.

Vous habitez dans des lieux plus ou moins isolés.

- **Protégez vos accès :**
  - verrouillez les portes, fermez les fenêtres, les garages, les volets la nuit tombée et en cas d'absence,
  - optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvement,
  - équipez si nécessaire les soupiraux et ouvertures basses de grilles adaptées
  - équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéoprotection.
- En cas d'absence, **laissez des signes de présence :**
  - évitez les messages d'absence sur votre répondeur,
  - faites relever votre courrier ou à défaut faites le conserver par La Poste,
  - créez l'illusion d'une présence (programmeur d'éclairage par exemple).
- Pensez à parler de votre absence à un **proche de confiance :**
  - informez votre voisinage,
  - fournissez-lui vos coordonnées pour vous contacter là où vous allez,
  - dans le cadre de l' **opération « Tranquillité Vacances »**, signalez votre absence à la gendarmerie qui veillera sur votre maison.

## LUTTER CONTRE LES VOLS DE CARBURANTS ET DE MÉTAUX

Parmi les cibles, on dénombre en général les **matériels de plein champ ou entreposés sous des hangars, les cuves et réservoirs des engins et machines.**

• **Protégez les accès aux lieux de stockage :**

- marquez les limites de territorialité (Affichage, tresses, clôtures),
  - bloquez les chemins et accès inutilisés (barrières, clôtures, roches),
  - installez de l'éclairage à détection à proximité des bâtiments,
  - installez des systèmes d'alarme aux abords ou/et sous les hangars.
- **Compiguez l'exécution de l'acte malveillant :**
- ne laissez pas les réservoirs pleins (si possible),
  - équipez les d'antivols à crépines ou à ailettes, de détecteurs de pompage (avec transmission d'alarme),
  - installez un système d'alarme à proximité et sur les cuves,
  - rendez les pompes inopérantes.
- **Facilitez les actes d'enquête** tout en limitant les risques :
- vérifiez régulièrement leurs niveaux (afin de détecter le plus tôt possible une anomalie : vol, fuite),
  - marquez les pièces et accessoires métalliques facilement démontables (afin de faciliter leur identification et donc leur restitution),
  - disposez des caméras de chasse aux endroits stratégiques.

## LUTTER CONTRE LES VOLS D'ENGINES ET DE PRODUCTION

L'objet des vols, **le plus souvent non identifié**, ont aujourd'hui pour destinations certains **pays étrangers** via des filières internationales, ou en France des **exploitants peu scrupuleux**.

• **Empêcher d'accéder aux « cibles potentielles » :**

- enfermez-les dans des bâtiments,
  - protégez-les des regards extérieurs grâce à des filets ou des brise-vues,
  - bâchez et attachez les petits engins ou ceux qui servent peu,
  - installez de l'éclairage à détection,
  - installez des systèmes d'alarme,
  - fermez les engins à clé.
- **Compiguez l'exécution de l'acte malveillant :**
- ne laissez pas les clés sur le contact ou à proximité,
  - équipez les machines d'antivols,
  - organisez le rangement en plaçant les plus sensibles loin des entrées,
  - enlevez les pièces ou dispositifs essentiels ou de démarrage des engins qui servent ou peu.
- **Facilitez les actes d'enquête** tout en limitant les risques :
- vérifiez régulièrement l'état, le volume de la production, du stockage et des animaux,
  - marquez les emballages de produits stockés et des réserves,
  - marquez, équipez de puces les animaux et les engins (identification, géolocalisation), tenez un ou plusieurs registres récapitulatifs,
  - installez des caméras de chasse.